



**Philippe Plisson**

Député-Maire de St Caprais de Blaye

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

28 octobre 2015

*Philippe Plisson présente le rapport de la Mission d'Information sur les Oies cendrées*

Philippe Plisson, député de la Gironde, président du groupe Chasse et Territoires à l'Assemblée nationale, rapporteur de la Mission d'Information sur les oies cendrées, vient de présenter son rapport à la Commission du Développement Durable de l'Assemblée nationale.

Cette mission a rassemblé des parlementaires de toutes les sensibilités politiques et a organisé une cinquantaine d'auditions en France, à Bruxelles et aux Pays-Bas. Elle a fait un constat sans concession de la situation de cette espèce emblématique de la chasse au gibier d'eau qui provoque depuis des années des contentieux et des polémiques sans fin, entre chasseurs et ONG environnementales. La mission a pu dresser un constat partagé qui va à l'encontre des nombreuses idées reçues dans ce domaine.

Tout d'abord, la mission a pu avoir un état des lieux des connaissances scientifiques qui met un terme aux débats polémiques de ces dernières années. La population d'oies cendrées se porte très bien, se rapproche progressivement du million d'oiseaux, avec une augmentation récente assez spectaculaire. Contrairement aux affirmations, il n'y a pas plusieurs sous-espèces liées à des régions géographiques, mais une seule espèce d'oie cendrée qui a des comportements différents selon les régions et les périodes.

C'est sur les comportements différents des oies cendrées, entre migrations pré-nuptiales et erratisme alimentaire, que la mission considère qu'il faut continuer les études scientifiques, notamment avec du bagage et la pose de balises sur les oiseaux. Les dernières études avec des balises ont montré que les déplacements migratoires commençaient à la mi-février, alors que des mouvements avaient lieu de façon plus précoce selon les secteurs géographiques.

Sur ce point crucial, la mission parlementaire considère que la jurisprudence de la Cour de Justice de la Communauté européenne qui instaure la protection « du premier oiseau » est totalement excessive, car elle introduit l'idée que tout vol hivernal est une migration pré-nuptiale. Cette posture prise en 1994 est la source de tous les contentieux juridiques dans les états et en particulier en France.

C'est pour cette raison que le rapporteur, Philippe Plisson, souhaite que le chantier de la fusion des directives « Oiseaux » et « Habitats » soit enfin engagé, malgré la réticence des organisations environnementales, mais aussi celle des chasseurs. Réactualiser une directive qui date de 1979, et la fusionner avec une autre qui fait doublon, en traitant des mêmes sujets, est une démarche de bon sens. Une nouvelle directive, actualisée pourrait être beaucoup plus opérationnelle, car elle intégrerait enfin la gestion de la biodiversité ordinaire qui doit être notre priorité dans tous les espaces agricoles et forestiers. Une telle fusion des deux directives mettrait un terme à cette jurisprudence dépassée et pénalisante de la Cour de Justice. La mission demande au gouvernement de mobiliser ses diplomates et d'engager des négociations avec la Commission européenne en vue de cette initiative de fusion des deux directives.

Compte tenu du délai de 2 à 4 ans nécessaire pour parvenir à la fusion des deux directives, il est impératif de modifier d'urgence le Guide interprétatif de la Directive sur la chasse durable, de façon à faciliter des solutions pragmatiques dans une période transitoire.



**Philippe Plisson**

Député-Maire de St Caprais de Blaye

La mission parlementaire souhaite que le recours aux dérogations soit facilité au titre de l'article 9, avec un système de quotas pour la période de février, pour cette espèce migratrice qui se porte très bien.

Afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable, la mission soutient l'initiative gouvernementale qui consiste à mettre en place un plan d'action et de gestion de l'espèce au niveau international et national dans le cadre de l'AEWA. Cela devrait conduire à améliorer les conditions d'hivernage des oies cendrées, notamment en France, et en parallèle, permettre une meilleure régulation des oies cendrées, y compris par la chasse, même si les prélèvements seront toujours mineurs.

La mission rappelle que l'augmentation de la population d'oies cendrées engendre des dégâts agricoles considérables aux Pays-Bas. Cela a pour conséquence directe une élimination de près de 120 000 et 150 000 oies, par tous les moyens y compris le gazage.

Pour la mission parlementaire, il serait temps que le dialogue reprenne entre les ONG environnementales et les organisations de chasseurs sur le dossier de la chasse des oies en février, car un compromis peut et doit être trouvé. L'impact du prélèvement effectué par les chasseurs sur des oies en février est de l'ordre de 1000 à 3000 oiseaux, ce qui est dérisoire à l'échelle de cette espèce qui va bientôt atteindre le million d'oiseaux en Europe occidentale.

Un tel accord pourrait être signé avant le mois de février 2016, comme cela a été le cas en 2009. A cette date, la chasse avait été autorisée pendant les 10 premiers jours de février sans que cela ne pose le moindre problème et sans le moindre contentieux.

Sur un tel sujet, somme toute assez subalterne au regard des problèmes du monde, mais qui participe à perturber le climat social et suscite inutilement le rejet de l'Europe, il apparaît impératif de trouver une solution de bon sens qui corresponde à l'état du droit et aux données scientifiques et surtout s'appuie sur des arguments de raison et non de passion.

Contact : Isabelle Besnault, attachée parlementaire 06 31 72 81 47